AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1204
FR0010298901-FS0515

7 août 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 août 2015, la société de droit suisse Züblin Immobilien Holding AG (Claridenstrasse 20, CH-8002 Zürich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 juillet 2015, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE (ZIF) et détenir 5 765 375 actions ZIF représentant autant de droit de vote, soit 33,47% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du capital de la société ZIF[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 17 227 970 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°15-402 en date du 22 juillet 2015 et communiqué diffusé par la société ZIF le 31 juillet 2015.